

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 26 AVRIL 2023

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 18 avril 2023, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Chargey-lès-Gray, le 26 avril 2023, à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Cette réunion fait suite à une première convocation en date du 06 avril 2023 pour une réunion au 13 avril 2023 n'ayant pas réuni le quorum.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13 (non obligatoire car 2eme convocation)

Etaient présents (10) : BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, SACCOMANI Jérôme (remplace DEMANGEON Claude), NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel.

Etaient porteurs d'un pouvoir (6) : CHEMINOT Didier pour CHENEVIER Jocelyn, PATE Pierre pour DOUSSOT Dimitri, DAGUET Nadine pour GAUTHIER Claudie, PAQUIS Martine pour GHILES Philippe, RENEVIER Michel pour MILESI Nicole, DEGRENAND Bruno pour VILLENEUVE Régis.

Etaient absents (16) : ABBEY Serge, CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, CHENEVIER Jocelyn (pouvoir donné), CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DEMANGEON Claude (remplacé par SACCOMANI Jérôme), DOUSSOT Dimitri (pouvoir donné), GAUTHIER Claudie (pouvoir donné), GHILES Philippe (pouvoir donné), HENNING Frédérick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole (pouvoir donné), SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis (pouvoir donné).

Secrétaire de séance : DAGUET Nadine



CS/26-04-2023/N°5

FINANCES LOCALES **DECISIONS BUDGETAIRES**

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Didier CHEMINOT, président soumet au comité syndical, le projet de budget primitif pour l'exercice 2023.

Le budget primitif 2023 est présenté, comme suit, et les crédits sont votés par chapitre et par nature :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1.753.073,88 euros	2.124.725,75 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
19.295 euros	52.469,32 euros

VOTE :

Membres en exercice : 25
Délégués présents : 10
Délégués représentés : 6
Ayant voté pour : 16
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0

Le budget primitif 2023 du PETR du Pays Graylois qui figure en annexe de la présente délibération est adopté à l'unanimité

Le comité syndical autorise le président (ou son représentant) à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
070-200050318-20230426-CS-26042023-N05-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/05/2023
Affichage : 02/05/2023
Pour l'autorité compétente par délégation



Didier CHEMINOT
Président


